

Qui sommes-nous ?

Syndicat
Général de l'
Education
Nationale
Confédération
Française
Démocratique du
Travail



Le but de cette réunion ?

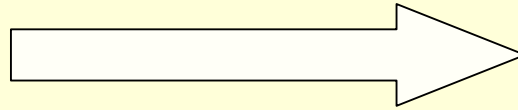
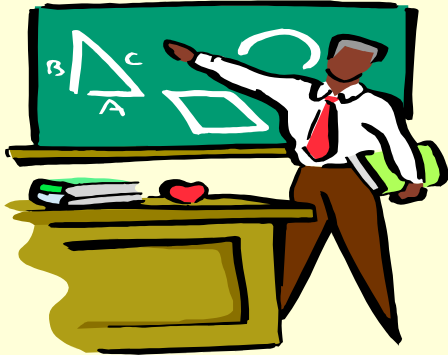
VOUS INFORMER sur le fonctionnement des mutations

VOUS CONSEILLER sur les stratégies à choisir

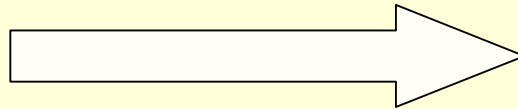
VOUS AIDER à formuler votre demande

VOUS RENSEIGNER sur l'action de notre syndicat

Le mouvement, c'est quoi ?



Des enseignants

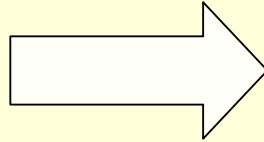


Des postes

**Les postes existants
doivent être pourvus
par les enseignants disponibles**

Quels postes sont mis au mouvement ?

**SOLDES
(inter)
POSTES
VACANTS
(intra)**

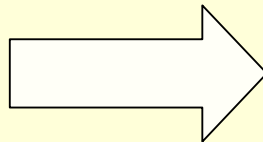


**Les postes créés
(budget et transfert)**

**Les postes libérés
(retraites, décès)**



**POSTES
SUSCEPTIBLES
D'ETRE VACANTS**



**Les postes se libérant
au cours du mouvement
(titulaires mutés)**

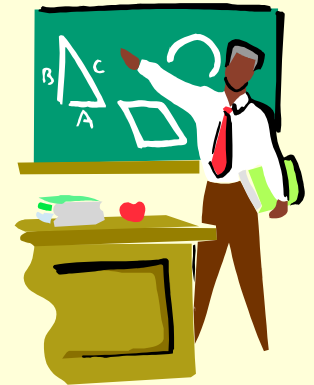
Comment sont attribués les postes ?

Les enseignants font des vœux

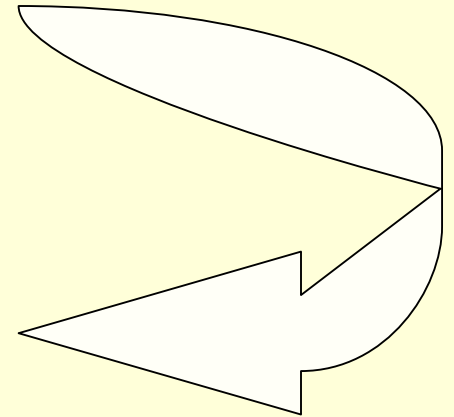
LES DEMANDES

SONT CLASSEES

SELON UN BAREME



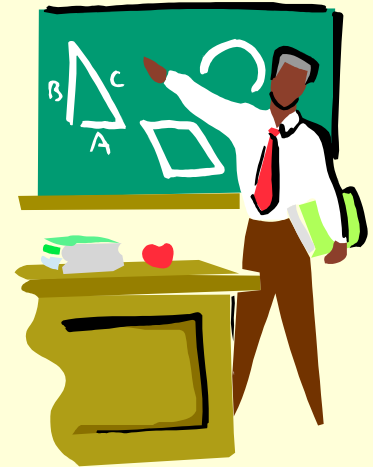
Le poste est attribué
selon les vœux et le barème



Quels enseignants participent au mouvement ?

**Les
enseignants
déjà titulaires
d'un poste**

*participation
facultative*



**Les stagiaires
Les enseignants
sans poste**

*participation
obligatoire*



Le mouvement est un mouvement

NATIONAL **A GESTION DECONCENTREE**

Le mouvement se déroule

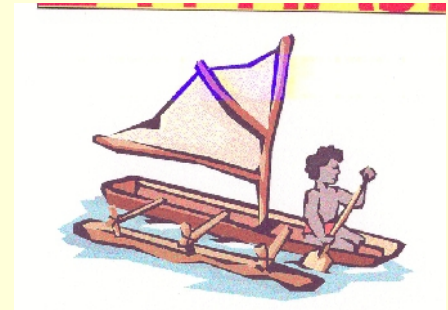
en deux phases

distinctes et successives

LA PHASE NATIONALE : L'INTER

**choisir
son
académie**

La première phase ou
**MOUVEMENT
INTER-ACADEMIQUE**
est nationale



- On doit intégrer une académie
- On demande une ou plusieurs académies
- Une commission paritaire nationale contrôle les opérations
- L'affectation dans une académie est décidée par le ministère

LA PHASE DECONCENTREE : L'INTRA

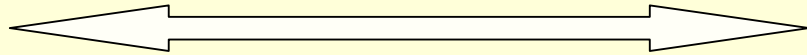
**Choisir
son
poste**

**La deuxième phase ou
MOUVEMENT
INTRA-ACADEMIQUE
est académique**



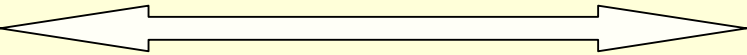
- On doit intégrer un poste dans l'académie obtenue ou acquise
- On demande des établissements ou des zones géographiques
- Une commission paritaire académique contrôle les opérations
- L'affectation (établissement ou zone de remplacement) est décidée par le recteur

Quels sont les éléments du barème ?



UN BAREME FIXE

Il est calculé de la même façon pour tout le monde et tient compte de l'ancienneté



UN BAREME VARIABLE

Il est calculé de façon différente selon les personnes et tient compte des situations diverses

En quoi consiste le barème fixe ?



**PROGRESSION
SELON
L'ANCIENNETÉ**



DANS LA CARRIERE

- 21 points pour les échelons 1,2 et 3
- 7 points par échelons à partir du 4ème
- 49 points pour la hors-classe

DANS LE POSTE OCCUPE

- 10 points par an
- 25 points de + par tranche de 4 ans
L'année de stage (sauf pour les ex-titulaires) n'est pas prise en compte.

Quels sont les éléments du barème variable ?

Ce sont des **bonifications**
qui **s'ajoutent** au barème fixe
pour tenir compte

- **Des conditions particulières d'exercice du métier**
- **De la situation professionnelle individuelle**
- **De la situation familiale**

CES BONIFICATIONS NE SONT PAS AUTOMATIQUES
ELLES SONT SOUMISES A DES CONDITIONS

Situations individuelles

CERTAINS STAGIAIRES

➤ Ex contractuels

sur tous les vœux

- 100 points si reclassement jusqu'au 4ème échelon
- 115 points au 5ème échelon
- 130 points à partir du 6ème échelon.

➤ Ex titulaires d'autres corps de FP

1000p

PRIORITE HANDICAP

- agent, conjoint ou enfant
 - loi du 11 février 2005
 - reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
 - invalidité 80 % carte d'invalidité
- Commission des droits et autonomie
- pension d'invalidité SS 3ème catégorie

1000 p

Sur dossier à transmettre

SITUATIONS PARTICULIERES

➤ Sportifs de haut niveau

50 p par an

➤ Personnel DOM pour DOM

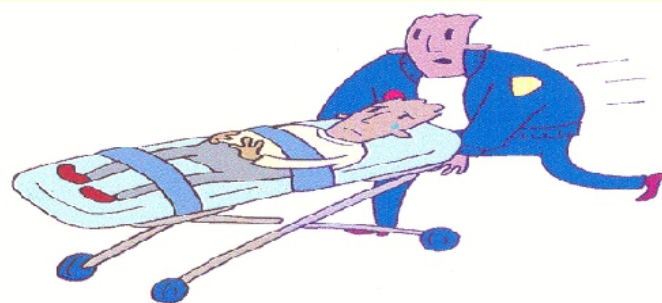
1000 p

➤ CIMM Mayotte

600 p

➤ Vœu préférentiel

20p/an à partir 2ème demande



REINTEGRATIONS

1000 p

L'exercice particulier du métier

LES APV

AFFECTATIONS PRIORITAIRES A VALORISER

- ❖ Intérêt du service public
- ❖ Priorité d'affectation pour titulaires
- ❖ Période d'affectation durable
- ❖ Décision des recteurs
- ❖ Dialogue social approfondi



Quels établissements ?

- REP et REP+
- Politique de la ville

Pour la bonification :
160 pour les REP et 320 points pour les REP+
et la politique de la ville au bout de 5 ans d'exercice.

Des mesures de transition complexes entre 2015 et 2018
(voir la note de service).

SITUATIONS FAMILIALES

LA NOTION DE CONJOINT

☐ Mariage

☐ Pacs

☐ Non-mariés avec enfant reconnu par 2



LA SITUATION FAMILIALE EST PRISE EN COMPTE

- À la date du 1er septembre 2015 minuit dernier délai
- Sur la base de pièces justificatives fournies

Les 3 cas de bonifications familiales

Rapprochement de conjoint

- Domicile ou lieu de travail du conjoint
- Le conjoint travaille ou est inscrit à l'ANPE après avoir travaillé.
- 150,2 points sur l'académie du conjoint ou les académies limitrophes

ATTENTION

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT IMPOSSIBLE

ENTRE STAGIAIRES OU AVEC LE DOMICILE D'UN STAGIAIRE

Rapprochement de la Résidence de l'Enfant (RRE) ex APU

- garde alternée
- droits de visite et d'hébergement
- personnes isolées avec enfant si amélioration vie de l'enfant
- 150 points sur le premier vœu et les académies limitrophes



LES ANNEES DE SEPARATION

pour le rapprochement de conjoint uniquement

pour les titulaires et les stagiaires

au moins 6 mois de séparation effective sur chaque année scolaire

Quelle répercussion sur le barème:

		Congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint				
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années et +
Activité	0 année	0 année 0 points	½ année 95 points	1 année 190 points	1 année ½ 285 points	2 années 325 points
	1 année	1 année 190 points	1 année ½ 285 points	2 années 325 points	2 années ½ 420 points	3 années 475 points
	2 années	2 années 325 points	2 années ½ 420 points	3 années 475 points	3 années ½ 570 points	4 années 600 points
	3 années	3 années 475 points	3 années ½ 570 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points
	4 années et +	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points

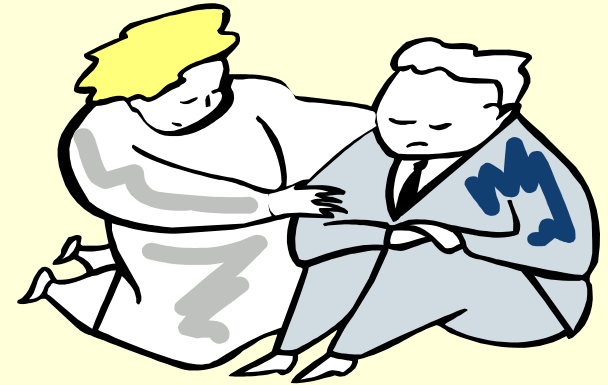
plus 200 points si la séparation est effective dans une académie non limitrophe du conjoint.

ATTENTION:

Fournir les pièces justificatives

Mutation simultanée

- Demande conjointe de mutation
- Pour obtenir une même académie
- Les deux doivent muter
- 80 points sur une académie en premier vœu et celles qui sont limitrophes si mêmes vœux dans le même ordre



ATTENTION

POSSIBLE ENTRE DEUX STAGIAIRES ET ENTRE DEUX TITULAIRES

IMPOSSIBLE ENTRE UN TITULAIRE ET UN STAGIAIRE

CE N'EST PLUS POSSIBLE ENTRE DEUX STAGIAIRES NON CONJOINTS

Et les enfants ?

**ATTENTION !!
LES ENFANTS NE SONT
BONIFIÉS QUE DANS LE
CADRE DU
RAPPROCHEMENT DE
CONJOINT**



**100 points par enfant de moins de 20 ans
au 1er septembre 2016**

PACS ET DECLARATION D'IMPÔT COMMUNE

La loi rend obligatoire la déclaration d'impôt commune pour les PACS

Un décret fonction publique subordonne les bonifications de rapprochement de conjoint à cette obligation

PACSES AVANT

le 1er janvier 2015

**Fournir l'avis d'imposition
commune de l'année 2014**

PACSES entre

le 1er janvier

Et le 1er septembre 2015,

**Fournir une déclaration sur
l'honneur d'engagement à se
soumettre à l'obligation
d'imposition commune signée par
les deux partenaires.**

**Fournir la preuve de la déclaration
commune lors de la phase intra**

LES 50 POINTS Stagiaires

JOKER ?

C'EST QUOI ?

- 50 points
- à jouer sur le premier vœu inter puis intra
- nombre d'utilisation: 1 fois
- période d'utilisation: 3 ans



POUR QUI ?

- **Les stagiaires 2015-2016 qui veulent les utiliser**
- **Les stagiaires 2014-2015 qui ne les ont pas encore utilisés**
- **Les stagiaires 2013-2014 qui ne les ont pas encore utilisés**

QUE FAIRE DE CES 50 POINTS ?

stagiaire à 21 points

impact immédiat nul

Si les barres de 2014-2015 > 71

Si tous les 21 deviennent des 71

impact plus net avec deux ans de +

Les 50 points s'ajoutent

à un barème qui a progressé

(échelon, ancienneté de postes, bonif, etc.)

stagiaire avec bonifs familiales

L'impact peut être décisif

Faire de suite la différence

150+ 50=200 (+ enfants ?)

**CHERCHER UNE REPONSE
INDIVIDUELLE EN
FONCTION**

❖ **Du barème déjà acquis**

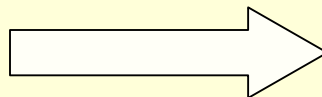
❖ **Des barres d'entrée**

❖ **De la situation
personnelle**

❖ **De sa stratégie à moyen
terme**

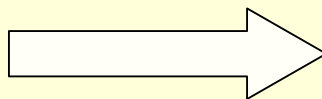
Si le barème ne permet pas d'être nommé dans ses vœux ?

**Les
enseignants
déjà titulaires
d'un poste**



restent sur leur poste

**Les stagiaires
Les enseignants
sans poste**



partent en extension



L'extension, c'est quoi ?

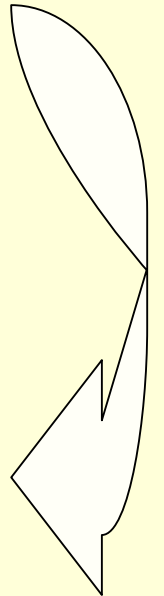
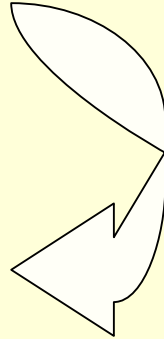
**À partir du
premier vœu**

**Selon le
barème le plus
faible**

**On nomme
sur le
premier
poste non
pourvu et
accessible**

**En suivant un
ordre pré-établi**

**La table
d'extension**



**Le stagiaire (ou
l'enseignant sans poste) est
donc affecté à l'issue de
l'extension**

- ☐ Dans les académies (inter)
- ☐ Ou dans les postes (intra)

**qui n'ont pas pu être
pourvus c'est-à-dire ceux
qui attirent le moins ou qui
repoussent le plus**

- ☐ Académies ou zones excentrées
- ☐ Académies et Banlieues difficiles

Comment éviter l'extension

ou surtout réduire ses conséquences ?

barème identique
sur tous les vœux

barèmes différents
selon les vœux

**MULTIPLIER LES VOEUX
SELON LES PREFERENCES**

**LIMITER LES VOEUX
AUX VOEUX LES + BONIFIES**

**Quel qu'en soit le nombre,
ils seront toujours
examinés dans l'ordre
exprimant les préférences
du candidat.**

**Les candidats demandant
un rapprochement de
conjoint ont intérêt à se
limiter à l'académie du
conjoint et aux académies
limitrophes**

1- ENREGISTRER SA DEMANDE

Uniquement par informatique

par siam via i-prof

- Fixer sa stratégie après avoir pris conseil
- Préparer sa demande avant de la télécharger
- Retrouver son numen
- Ne pas télécharger à la dernière minute
- Identifier et rassembler les pièces justificatives

2- CONFIRMER LA DEMANDE

Etre prêt et vigilant, c'est rapide

Vérifier et corriger le formulaire si besoin

Fournir les pièces justificatives demandées

Remettre pièces et formulaires au chef d'établissement

Envoi au rectorat par le chef d'établissement

**Du 19 novembre
au 8 décembre
2015**

**Du 9 au 15
décembre 2015 ?
(note de service
rectorale à venir)**

3-REEMPLIR SA FICHE SYNDICALE

par informatique

www.sgen-cfdt-plus.org

- Suivi en temps réel depuis la rédaction des vœux jusqu'à la communication des résultats
- Sans connaissance du dossier individuel, les élus SGEN-CFDT ne peuvent pas intervenir efficacement.
- N'oubliez pas d'envoyer les photocopies des pièces justificatives

4- VERIFIER SON BAREME

La vérification se fait dans l'académie où est faite la demande.

- Consulter le barème proposé sur SIAM à partir de la date fixée par le rectorat (en janvier à Caen)
- Ecrire au rectorat pour demander une rectification s'il y a lieu.
- Prendre contact avec les élus académiques du SGEN qui défendront le dossier de révision.

du novembre
à fin janvier

en janvier
février

Et le syndicat dans tout ça ?

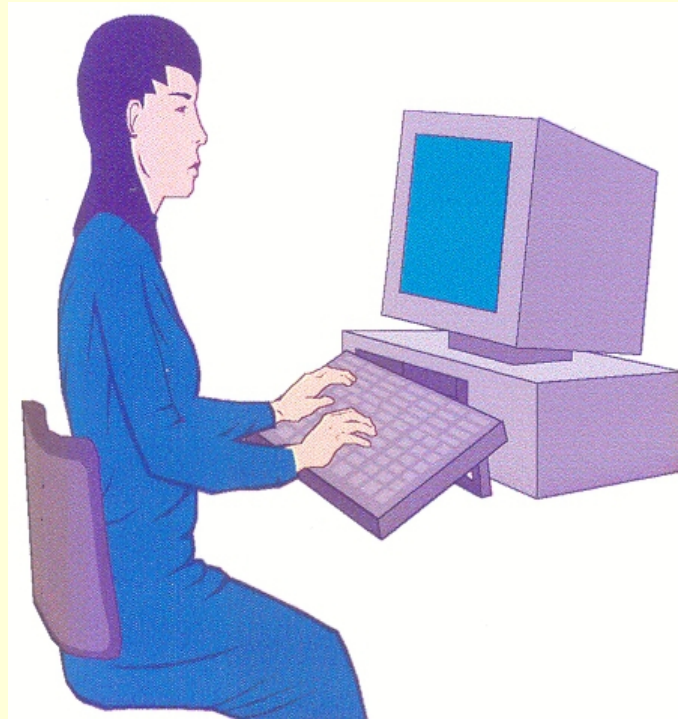
Le syndicat, c'est

- des militants expérimentés
- Des élus en commissions paritaires



❖ Ils vous aident à vous repérer dans le maquis des dispositions réglementaires

❖ Ils vous conseillent pour essayer de trouver la stratégie la meilleure possible



**MAIS, c'est à vous de prendre votre décision
en dernier ressort et en connaissance de cause:
en bout de chaîne,
vous téléchargez et signez votre demande de mutation**

A quoi servent les élus en commissions paritaires ?



ILS INTERVIENNENT

- ✓ **Pour vérifier les barèmes**
- ✓ **Pour contrôler le traitement égal de tous les dossiers**
- ✓ **Pour éclairer les situations particulières**
- ✓ **Pour proposer des améliorations au projet de mouvement**
- ✓ **Pour vous informer des résultats**

Et notre syndicat ?



**Le syndicalisme tel que nous le
concevons et nous le pratiquons**

**C' EST L'ACTION
COLLECTIVE
ET SOLIDAIRE**

- ❖ **DEFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL de tous les salariés de l'Education, enseignants et non-enseignants**
- ❖ **CHANGER L'ECOLE dans le sens de l'égalité des chances**
- ❖ **AMELIORER LA SITUATION de tous les salariés**
- ❖ **RENDRE LA SOCIETE PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE**

**C'est aussi, au quotidien,
pour les adhérents, les sympathisants, les collègues**

UNE ACTION DE TERRAIN dans les établissements

UN ROLE DE CONSEIL ET DE DEFENSE pour la carrière individuelle

ADHEREZ AU



UN SYNDICAT GENERAL

pour l'ensemble des personnels de
l'Education

UN SYNDICAT CONFEDERE

affilié à une centrale ouvrière

**Adhésion découverte
gratuite jusqu'en
décembre !**

**LE SYNDICALISME S'USE SI L'ON NE S'EN SERT PAS
PLUS IL A D'ADHERENT PLUS IL EST EFFICACE**